



CONTRAT DE VENTE

Séjour ouvert à l'ensemble des adhérents de la FFACCC

Du 7 au 21 octobre 2024

SAINTES MARIES DE LA MER - Camping La Brise de Camargue



Les voyages ou sorties du club sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages et Séjours de la FFACCC.

Participants du CCC Est : vous possédez déjà votre plaque bleue : **OUI - NON**

Monsieur - Nom / Prénom :
 Madame - Nom / Prénom :
 Adresse :
 Code postal : - Ville :
 N° adht FFACCC : - Club :
 Téléphone fixe : - Portable :
 Adresse E-mail : @
 Immatriculation CC : - Longueur : m.
 Voiture ou remorque : OUI - NON

Participation :

- Participation d'une semaine par équipage : 12,00 €
- Semaine supplémentaire : 10,00 €
- Forfait une semaine au camping : 165,00 €
- Taxe de séjour : 0,86 € par jour, par personne : Nbre de pers. : = €
- **Total :** € chèque à libeller au nom du CCC Est

Contrat à retourner
IMPÉRATIVEMENT
avant le 15 septembre 2024
 accompagné du chèque à
 l'ordre du CCC Est à :
M. et Mme QUIRIN Marcel
6 place Jules Ferry
84600 - VALRÉAS

Mob : 06 51 00 50 25
E-mail :
 ccest.a.quirin1@orange.fr
 Nbre CC mini par semaine : 10
 Nbre CC maxi par semaine : 20

Périodes	OUI	NON	Observations éventuelles
Du 7 au 14 octobre 2024			
Du 14 au 21 octobre 2024			

Ne sont pas inclus dans le prix : les frais personnels, les frais de carburant, les repas, les visites non mentionnées, les sorties et activités proposées par le camping, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement, » etc

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE						
Identifiant national de compte bancaire - RIB						
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation	
10278	06110	00020597001	17	EUR	CCM AUBERGENVILLE	
Identifiant international de compte bancaire						
IBAN (International Bank Account Number)				BIC (Bank Identifier Code)		
FR76	1027	8061	1000	0205	9700	117
						CMCIFR2A

Titulaire du compte (Account Owner)
 CAMPING CAR CLUB EST
 CHEZ MR GRUNEWALD
 11 A RUE DU CANONNIER CORRE
 67310 WASSELONNE

Merci d'ajouter une attestation de virement à votre contrat.

La FFACCC ne propose plus d'assurance pour l'instant.
 Des négociations sont en cours avec un nouvel assureur

Je soussigné M ou Mme agit pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 30 jours et sous réserve du paiement de 10 € de frais.

Ma signature ci-dessous implique l'acceptation :

- Des conditions générales et particulières des conditions de vente (voir en dernière page de cette revue) dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 10€, de 30 à 21 jours 10% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.
- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.
- L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.
- Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association.

Association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée en préfecture de l'Yonne. Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IMO75100284/ Assurance MACIF n° 15195976.

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON - OUI
 Lesquelles :
 Madame : NON - OUI
 Lesquelles :
 Autres personnes : NON - OUI
 Lesquelles :

A
 Le :
 Signature du participant

A
 Le :
 Signature du Club